| K:\COMITE DES FETES\Logo\logo comité.jpg | **MARCHÉ DE NOËL DE SAINTE-SOULLE (17220)**  **Organisé par le Comité des Fêtes** |
| --- | --- |

**Samedi 7 décembre 2024 de 10h à 21h**

**Maison des Associations - 39 rue de l’Aunis**

**RÈGLEMENT A CONSERVER PAR L’EXPOSANT-E**

1. Le bulletin d’inscription est à envoyer avant le 30/11/2024 accompagné d’un chèque de règlement correspondant au nombre de table(s) et grille(s) réservés et d’un chèque de caution, à l’ordre du Comité des Fêtes.
2. Le Comité des fêtes de Sainte-Soulle fermera les inscriptions avant le 30/11/2024 si tous les emplacements ont été vendus.
3. Le prix est de 5€ la table (2 maximum) et 2€ la grille (2 maximum).

1. Un chèque de caution de 30€ est demandé à l’inscription ; il sera restitué à la fin de la journée.
2. Le Comité des fêtes de Sainte-Soulle se réserve le droit de bloquer les inscriptions identiques en trop grand nombre.
3. Si l’exposant n’est pas présent au marché de Noël, le chèque d’inscription et le chèque de caution seront encaissés par le Comité des fêtes.
4. L’accueil des exposants se fait à partir de 8h30. Le véhicule de l’exposant-e peut être déchargé derrière la salle des associations puis garé sur le parking prévu.
5. Chaque exposant s’engage à être présent jusqu’à 21h.
6. Les emplacements non-occupés à 10h pourront être attribués à d’autres exposants.
7. Il est interdit de modifier les emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.
8. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de perte, vol, dommage quelconque ou accident corporel.
9. Restauration sur place.

| K:\COMITE DES FETES\Logo\logo comité.jpg | **MARCHÉ DE NOËL DE SAINTE-SOULLE (17220)**  **Organisé par le Comité des Fêtes** |
| --- | --- |

**Samedi 7 décembre 2024 de 10h à 21h**

**Maison des Associations - 39 rue de l’Aunis**

**Je soussigné - NOM : Prénom :**

**Certifie avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël de Sainte-Soulle et m’engage à en respecter toutes les conditions.**

**Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »**

**INSCRIPTION A RETOURNER AVANT le 30/11/2024**

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél : email :

N° SIRET : ou n° Carte d’identité :

Description de(s) article(s) présenté(s) :

Emplacement à l’intérieur □ Emplacement à l’extérieur □

Électricité oui □ non □

→ prévoir rallonge et multiprises

Demande particulière :

Nombre de table(s) 1m80 : x 5€ = Nombre de grille(s) d'exposition : x 2€ =

Total = €

Règlement de l’emplacement par chèque + un chèque de caution de 30€ ; les 2 chèques à l’ordre du Comité des Fêtes.

**L’inscription doit être renvoyée remplie et signée par courrier avec les 2 chèques à**

**Comité des fêtes – 39 rue de l’Aunis - 17220 SAINTE-SOULLE.**